

**Bulletin Académique N°28
10 avril 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE DE PARENTIS

30 collègues de l'Académie ont participé au CSA du SNUEP à Parentis ce mardi 3 avril. Voici un résumé des principaux points abordés :

- **remerciements du Secrétaire académique**, Nasr Lakhsassi, à Yves Lesavourey, pour ces 22 ans d'activités syndicales au service des Collègues dans l'Académie de Bordeaux. En effet, Yves vient d'obtenir sa mutation pour l'Académie de Toulouse. Nous le regretterons tous. Bonne route, Yves.

- **suppressions de postes/DGH** : ce point a été longuement abordé par les participants. Nasr a fait part des difficultés de plus en plus grandes pour avoir un dialogue constructif dans les Comités techniques. Le Recteur applique les décisions ministérielles, un point c'est tout. Certes, tout le monde a reconnu les efforts faits par les services de la DRH, de la DPE et par les Inspecteurs pour régler au mieux les problèmes humains après la suppression de près de 200 postes dans l'Académie (collègues rattachés à leur établissement en attente d'un départ à la retraite, propositions de complément de service, reconversions...) Mais les inquiétudes demeurent néanmoins quant à l'évolution positive des situations de ces nouveaux TZR (ex titulaires académiques) car certains craignent que les promesses ne soient pas tenues. Par ailleurs, il n'est pas admissible que dans certains établissements, le montant de la DGH proposé en CA ait été inférieur au montant présenté aux organisations syndicales en Comités Techniques, ce qui a entraîné des suppressions de postes non prévues !!! Tout comme il n'est pas admissible que certains chefs d'établissements aient rendu des heures au détriment de la qualité de nos enseignements. Qui se moque de qui !!! Enfin, les compléments de service proposés en Collèges ou en Lycées ont fait l'objet d'un long débat. Certes, cela permet à certains d'entre-nous d'éviter de faire de longs déplacements mais cela reste néanmoins une remise en cause du statut de PLP ou de Certifié. Ce sont les ultimes étapes vers le corps unique et elles risquent d'engendrer de vives tensions entre les corps !

- « **rénovation** » de la voie professionnelle : là, cela a été le tir de barrage. Avec la réduction d'une année d'enseignement pour nos élèves, les CCF omniprésents, les périodes de stages trop longues, les enseignants que nous sommes sont de plus en plus désincarnés. Le plaisir d'enseigner et de transmettre les connaissances est étouffé sous l'obligation d'évaluer ce que l'on n'a plus le temps d'enseigner. Et ne parlons pas de la catastrophe qui pourrait nous attendre (ainsi que pour nos élèves) si les classes de terminale de CAP et de BAC PRO passaient en apprentissage ! Cette volonté de destruction de l'enseignement professionnel public et de déréglementation constante n'est surtout pas innocente : elle est le résultat d'une politique libérale dont le seul but est de transférer au patronat et au privé la formation de nos jeunes.

Ce Conseil syndical académique a malheureusement été le reflet de ce que ressentent aujourd'hui les Collègues, titulaires ou non-titulaires, dans l'ensemble de nos établissements : un ras le bol généralisé ! La situation est grave, très grave même et nous y reviendrons. Il est URGENTISSIME que nos responsables prennent la mesure de cette désespérance car l'on glisse inexorablement vers le gouffre comme cela a déjà été le cas dans d'autres administrations !

N.B : certains nous ont vendus le Bac pro 3 ans en nous faisant croire que cela permettrait d'avoir une égale dignité de notre enseignement avec le Lycée général ou technologique. Mais ils ont soigneusement tus les boulets aux pieds que l'on nous a imposés (voir ci-dessus). Par ailleurs, ce n'est pas 50% de nos élèves de BEP qui poursuivaient en Bac pro mais 70%. Qui veut tuer son chien !!!

NON-TITULAIRES

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 stipule donc que se verront attribués un CDI, les Collègues en poste au 13 mars 2012 et qui justifient de 6 années de service au cours des huit dernières années. Le Rectorat les recense en ce moment et leur fera parvenir un CDI avec effet rétroactif à la date du 13 mars 2012 sans nécessité d'une inspection préalable. Dont acte.

MAIS, tout est loin d'être « parfait » dans le meilleur des mondes :

- les Collègues qui n'auront pas les 6 années d'ancienneté de service **au 13 mars** seront exclus de ce « bénéfice », même s'ils ont ces 6 ans à la fin de l'année scolaire !

- les Collègues qui obtiendront le CDI seront sûrs d'être payés à la rentrée. Mais cela ne signifie pas qu'ils auront tous un poste dès le 1^{er} septembre vu la situation catastrophique des postes. Un peu comme les TZR. Donc, le Rectorat n'hésitera pas les appeler dès qu'il y aura un support qui se libèrera, **proche ou pas proche**, car ce sont des CDI académiques !

- enfin, la situation risque d'être très inquiétante pour les Collègues qui n'auront pas pu obtenir le CDI...

N.B : nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation. Pour ceux qui ont participé au mouvement, n'oubliez pas de nous retourner un double de vos vœux ou la fiche syndicale que vous trouverez sur notre site.

➡ **Sur notre site (<http://www.bordeaux.snuep.com/>) vous trouverez une fiche syndicale à nous retourner avec la confirmation de votre demande afin qu'on puisse suivre votre dossier.**

➡ **Pour plus d'informations voir la circulaire académique sur notre site :**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

AU BO N° 12 DU 22 MARS 2012

▪ Baccalauréat général, technologique ou professionnel - Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, du langage écrit, du langage oral, de la parole, de l'automatisation du langage écrit ou une déficience visuelle - arrêté du 15-2-2012 - J.O. du 17-2-2012

▪ Mouvement - Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la Principauté de Monaco - rentrée scolaire 2012-2013 - note de service n° 2012-031 du 29-2-2012

▪ Mouvement - Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée scolaire 2012-2013 -note de service n° 2012-032 du 29-2-2012

« Il faut un chef dans les établissements »

M. Luc Chatel, le 7 décembre 2011 sur France Inter

Malgré un vote unanime des syndicats contre le projet de texte sur l'évaluation des enseignants au CTM du 15 mars, le ministère a décidé de présenter le texte au Conseil supérieur de la Fonction Publique le 26 mars. Le projet gouvernemental maintient l'évaluation des enseignants du secondaire par le chef d'établissement. L'analyse du texte permet de comprendre mieux les objectifs du gouvernement :

- Abandonner l'aspect pédagogique d'Education et de Formation et aligner le fonctionnement de l'Ecole sur celui de l'entreprise.
- Ce n'est plus l'activité professionnelle qui compte, mais uniquement ses résultats qui sont rendus visible (la politique des chiffres).

Des les grilles d'évaluation utilisées dans l'académie pilote (Dijon) on trouve les critères suivants : remettre les documents au moment voulu ; appliquer les règles collectives concernant les sanctions et les punitions ; **respecter la hiérarchie**; s'impliquer dans le conseil d'administration ou le conseil pédagogique ; remplir le cahier de texte. ...

Nous reviendrons, dans le prochain numéro, sur le texte proposé par le ministère de l'ED.

REVUE DE PRESSE

LP Couffignal, Villeneuve/Lot :

« La banderole « Non à la mort du Couffignal » a repris du service hier. Des enseignants ont manifesté ce jeudi leur mécontentement devant l'établissement professionnel suite à la décision - contradictoire avec les éléments qu'ils avaient retenus il y a quelques jours - de supprimer un des deux postes de conseiller principal d'éducation (CPE) : « Il nous a été dit, à l'occasion du comité technique académique le 22 mars qu'on restait au statut quo (à l'époque, ils craignaient de perdre un demi-poste, NDLR). Pour nous, cela voulait clairement dire qu'on conservait deux postes de CPE. Et là, on nous explique qu'on a mal compris. C'est curieux car on est nombreux, alors, à avoir mal compris », s'agaçaient devant le mur dressé pour l'occasion les professeurs qui se sentent abusés. Ils dénoncent une « gestion volontaire de l'incohérence pour qu'on ne puisse pas réagir ou se battre. » Sud-Ouest 06/04/2012

3èmes professionnelles :

« **Le Snuep contre les 3èmes professionnelles**

La généralisation des 3èmes "prépa pro" en lieu et place des 3èmes DP6 est condamnée par le syndicat de l'enseignement professionnel de la FSU. "Elles stigmatisent les élèves les plus fragiles, entérinent leur orientation précoce et remettent en cause le collège unique. Ces dispositifs sont une nouvelle preuve du mépris du gouvernement vis-à-vis des élèves en difficulté et de son refus de mettre les moyens pour lutter contre l'échec scolaire notamment en collège. » Le Café pédagogique 06/04/2012

Comment ramener au métier d'enseignant les jeunes ?

"Les enseignants n'attendent pas aujourd'hui la multiplication de "primes au mérite" qui les divisent inutilement. Ils veulent une revalorisation juste de leur rémunération. Ils ne veulent pas qu'on supprime des postes - et donc des adultes dans les établissements - pour fabriquer un "corps d'élite" qui aurait le privilège d'être mieux payé", écrit Philippe Meirieu dans Le Monde. "Il faut aussi rétablir d'urgence une formation universitaire de haut niveau articulant, d'une part, des apports disciplinaires, didactiques et pédagogiques, une réflexion sur les enjeux éthiques et politiques du métier, une découverte du système éducatif avec, d'autre part, des stages progressifs, de la découverte à la responsabilité, en passant par "la pratique accompagnée". 05/04/2012

Mouvement Intra-académique / Quelques points techniques

➔ Sur notre site académique vous trouverez :

- LE GUIDE DES MUTATIONS MOUVEMENT 2012 Phase intra académique
- Les annexes du guide : **TRES IMPORTANT**
- La brochure SNUEP
- Les barres d'entrée
- **La fiche syndicale Intra à nous retourner avec la confirmation de votre demande.**

➔ Le 6 avril 2012 avant midi :

- Edition par la DPE des confirmations des demandes de mutation et envoi par courrier électronique dans les établissements.
- Edition par la DPE des préférences d'affectation des TZR et envoi par courrier électronique dans les établissements de rattachement.

➔ Jusqu'au 16 avril 2012 : Dépôt du dossier handicap à la DPE – rectorat de Bordeaux

➔ Jusqu'au 16 avril 2012 : Date limite de retour des fiches de candidatures à un poste spécifique académique.

➔ Entre le 7 et le 16 avril 2012 : Date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives :

- via les établissements centralisateurs pour les personnels de l'académie de Bordeaux (zone C).
- via les établissements d'origine des enseignants venant d'une autre académie.

➔ Jusqu'au 16 avril 2012 : Date limite de retour au rectorat des confirmations de préférences des TZR

➔ Le 11 mai 2012: Groupe de travail sur les dossiers handicap

➔ Du 3 mai au 9 mai 2012 : Affichage des barèmes - Contestations éventuelles par les personnels.

➔ Les 15 et 16 mai 2012 : Groupes de travail «barèmes»

Retraites : Ajustement insuffisant

La FSU et sa Section Fédérale des Retraités prennent acte de la décision d'ajustement de 2,1 % des pensions et retraites au 1er avril 2012.

Elles constatent que cette mesure s'appuie sur une prévision d'inflation une fois encore sous-estimée de 1,8 % pour 2012.

Les dépenses contraintes ont augmenté de plus de 4 % en 2011 ; elles touchent particulièrement les 4 millions de retraités qui perçoivent moins de 1000 € par mois qui subiront une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et niveau de vie. Une fois encore, ils devront faire des choix inacceptables entre logement, alimentation et santé.

La FSU interpelle chaque candidat républicain à la présidentielle à s'engager à mener une autre politique en direction des retraités et personnes âgées pour lutter contre la grande pauvreté, les inégalités, les pertes accumulées depuis des années.

Elle appelle l'ensemble des organisations syndicales de retraités à se rencontrer pour envisager des mobilisations unitaires.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien!